



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des
affaires culturelles

Appel à manifestation d'intérêt pour présenter un projet artistique sur le territoire du Grand Est dans le cadre de la saison estivale 2021

Formulaire à retourner complété dans son intégralité au plus tard le 27 juin 2021 à l'adresse suivante : saison-estivale.grandest@culture.gouv.fr

Les objectifs

Afin de soutenir la filière professionnelle culturelle dans le contexte de crise sanitaire et économique engendrée par le Covid-19, et de maintenir le lien entre les artistes et les territoires, la Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est propose de soutenir des projets artistiques de proximité sur tout le territoire régional durant la période estivale 2021. Le dispositif a vocation à soutenir l'activité des artistes et des emplois artistiques dans le contexte de sortie de crise sanitaire durant la période estivale, d'encourager les collaborations entre artistes, lieux culturels et lieux patrimoniaux, au sein d'un même territoire, en privilégiant les expériences et les croisements, dans une démarche de rencontre avec les publics.

Les bénéficiaires

Les artistes professionnels, ou équipes artistiques professionnelles, exerçant leur activité dans les champs du spectacle vivant et des arts visuels, et ayant une activité régulière de création et de diffusion d'œuvres originales en région Grand Est.

Les projets éligibles

Seront privilégiés les projets pouvant être présentés dans un espace intérieur et/ou extérieur, respectant les normes sanitaires en vigueur, et n'impliquant pas des aménagements techniques importants. Les projets seront analysés dans leur capacité à réinventer la démarche artistique et la relation aux publics comme aux territoires concernés.

Critères retenus

- projet comprenant une création (les reprises ne seront pas prioritaires)
- projet se déroulant dans sa grande majorité entre le 1er juillet et le 31 août 2021, sur le territoire de la région Grand Est
- durée de mise en œuvre du projet (conception, réalisation) comprise entre une et quatre semaines
- projet mettant en relation un ou plusieurs artistes avec une structure culturelle (labellisée ou non) ou socio-culturelle garantissant sa bonne réalisation technique
- projet comprenant au moins une action en direction des publics (représentation, médiation...)

Montant de l'aide

L'aide sera attribuée par la DRAC en regard de l'équilibre budgétaire communiqué par le/les porteur(s) du projet et dans la limite de 10 K€.